

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 25 novembre 2019, à 20 h.

Présences : Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

Absence : Félix Michaud

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre 2019

2019-459

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 novembre 2019 après y avoir ajouté l'item 24 :

- Appui à la MRC de Montmagny - Programme de soutien à la démarche Municipalité amis des aînés (volet 2)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 21 novembre 2019
- 3 Dépôt de la liste datée du 21 novembre 2019 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes
- 4 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

RÉSOLUTIONS

- 5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 11 novembre 2019

2019-460

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 novembre 2019 et de la séance ordinaire du 11 novembre 2019. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

6 Emprunt au fond de roulement d'une somme de 398 582,36 \$ - Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2019

2019-461

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2019 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles de certains projets de dépenses en immobilisations s'avèrent supérieures aux montants autorisés;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'emprunter une somme totalisant 398 582,36 \$ à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites; les projets ainsi financés étant fermés :

Projet	Description	Réel	2020	2021	2022	2023	2024
2018-012	Mise à niveau des équipements de traitement et pompage des eaux usées - 50 000 \$ - Réso 2018-004	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2018-909	Rehaussement fibre optique - 35 000 \$ - Réso 2018-282	35 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2019-012	Réaménagement salle de toilette à l'hôtel de ville - 20 000 \$ - Réso 2019-004	18 192,49	3 792,49	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
2018-027	Plan et devis - Rampe d'accès au bassin de la Rivière-du-Sud - 25 000 \$ - Réso 2019-004	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2019-025	Programme annuel d'amélioration - Parcs et espaces verts - 25 000 \$ - Réso 2019-004	25 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2019-028	Programme annuel - Acquisition et remplacement de petites immobilisations - Travaux publics et infrastructures - 45 000 \$ - Réso 2019-004	45 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
2019-029	Camionnette - Division traitement de l'eau - Travaux publics et infrastructures - 40 000 \$ - Réso 2019-004 (Dépenses réelles 43 597,13 \$)	43 597,13	8 797,13	8 700,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00
2019-031	Programme d'acquisition et remplacement de petites immobilisations - Protection incendies et civile - 20 000 \$ - Réso 2019-004	20 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00

Projet	Description	Réel	2020	2021	2022	2023	2024
2019-032	Équipement de sauvetage nautique - Protection incendies et civile - 26 300 \$ - Réso 2019-004	26 300,00	5 260,00	5 260,00	5 260,00	5 260,00	5 260,00
2019-034	Programme annuel de maintien à niveau du système informatique - 35 000 \$ - Réso 2019-004	35 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
2019-035	Remplacement du système de radiocommunication - Travaux publics et infrastructures - 25 000 \$ - Réso 2019-004	22 571,30	4 571,30	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
2019-903	Caméra de détection de la circulation - Intersection Fabrique/Saint-Louis + 3 panneaux d'affichage de vitesse avec support - 50 000 \$ - Réso 2019-420	50 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2018-028	Travaux publics - Nouvelle section clôture backstop Terrain Desjardins - 10 000 \$ - Réso 2018-004 8 076,05 \$ - Réso 2018-482 (Dépenses réelles 20 997,49 \$) Reste 2 921,44 \$ à financer	2 921,44	731,44	730,00	730,00	730,00	
	Total	398 582,36	80 152,36	79 790,00	79 790,00	79 790,00	79 060,00

De transmettre copie de la présente résolution au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

7 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2019-462

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 8 788,47\$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Union des municipalités du Québec	Adhésion pour l'année 2020	02-110-00-494	6 943,47 \$ (taxes incluses)
Carrefour mondial de l'accordéon	Remboursement d'une partie des frais de location de la salle François Prévost - Spectacles de la 31 ^e édition - Du 31 août au 1 ^{er} septembre 2019 et de la Place Montel - Le 31 août et 1 ^{er} septembre 2019	02-702-92-973	720,00 \$ (avant taxes)

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion pour l'année 2020	02-110-00-494	1 125,00 \$ (avant taxes)

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Approbation des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2020

2019-463

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

CONSIDÉRANT les documents remis au Conseil municipal présentant les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre, la Ville de Montmagny doit assumer sa quote-part basée sur la population équivalente totale des municipalités membres;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2020, lesquelles s'élèvent à 741 540 \$.

De transmettre copie de la présente résolution à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Bonification de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

2019-464

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce, pour la réalisation d'un projet pilote d'harmonie musicale parascolaire, ainsi que pour le projet de recherches archéologiques subaquatiques sur l'épave du CGS Montmagny.

Que la Ville de Montmagny confirme son engagement financier de 4 000 \$ pour ces deux projets, soit 500 \$ pour le projet d'harmonie musicale parascolaire et 3 500 \$ pour le projet de recherches archéologiques sur l'épave du CGS Montmagny.

De nommer le Maire à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier et de l'autoriser à signer l'entente modifiée à intervenir avec le ministère, le cas échéant.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'information de la Ville de Montmagny.

10 Autorisation à la Société de développement économique – Utilisation du domaine public et

interdiction temporaire de circulation et de stationnement – Fête de Noël 2019

2019-465

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville de Montmagny par la Société de développement économique de Montmagny visant l'utilisation du domaine public, le 19 décembre 2019, pour y tenir des activités dans le cadre de la fête de Noël;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la Ville de pouvoir fermer temporairement des sections de rues à la circulation automobile si nécessaire;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la Société de développement économique de Montmagny à utiliser le domaine public, le jeudi 19 décembre 2019, de 18 h à 21 h, pour y présenter des activités dans le cadre de la fête de Noël, soit :

- la rue Saint-Jean-Baptiste Est, entre l'avenue de l'Église et l'avenue de la Gare;
- l'avenue de la Gare jusqu'à la rue Saint-Thomas;
- la rue St-Thomas jusqu'à l'avenue Sainte-Julie;
- l'avenue Sainte-Julie, entre la rue Saint-Thomas et le stationnement derrière l'ancien Hôtel de Ville;

conditionnellement à ce qu'il mette en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables et qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant la durée de l'événement.

De décréter conséquemment une interdiction temporaire à la circulation automobile à cette même date, de 18 h à 21 h, si nécessaire en raison du fort achalandage.

De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny, à Paraxion et à la Sûreté du Québec, de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

11 Autorisation de signature – Entente avec Les Enfants d'cœur pour l'entretien des sentiers urbains et multisports

2019-466

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la greffière à négocier, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente pour l'entretien des sentiers urbains et multisports entre la Ville de Montmagny et Les Enfants d'cœur, et à signer cette entente et tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De permettre le versement de l'aide financière, tel que déterminée dans l'entente, selon les modalités établies.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Enfants d'cœur, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Autorisation de signature – Consentement à la cession de contrat avec Nortrax

2019-467

CONSIDÉRANT que la Ville a un contrat de location d'une niveleuse avec Nortrax;

CONSIDÉRANT que Nortrax et Brant Tractor Ltd. ont l'intention de conclure une entente prévoyant la vente à Brant Tractor Ltd. de la totalité des actifs de Nortrax utilisés dans le cadre de la location d'une niveleuse à la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente, Nortrax est tenu d'obtenir le consentement de la Ville à une cession de l'entente qui lie les deux parties;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les documents permettant la cession du contrat entre la Ville de Montmagny et Nortrax pour la location d'une niveleuse puisque cette entreprise prévoit une vente de ses actifs à Brant Tractor Ltd.

De transmettre copie de la présente résolution à Brant Tractor Ltd., au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

- 13 Autorisation de signature pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Agrandissement et rénovation du Centre des Migrations

2019-468

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et Habitation dans le cadre du volet 1 du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales pour l'agrandissement et la rénovation du Centre des Migrations à Montmagny.

D'autoriser le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

Que la Ville de Montmagny a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Montmagny s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Ville de Montmagny confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et Habitation de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

- 14 Ajout d'interdiction de stationnement - 4^e Rue et avenue Couture

2019-469

CONSIDÉRANT que l'article 2 du Règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement prévoit que le directeur des travaux publics et des infrastructures, ou son représentant, agissant comme responsable de l'entretien des chemins publics, est autorisée à installer ou

retirer une signalisation indiquant des zones d'arrêt et de stationnement, et ce, sur résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur des travaux publics et des infrastructures ou son représentant à installer une signalisation appropriée et conforme au *Code de la sécurité routière* de manière à interdire le stationnement en tout temps en période hivernale de la section nord de la 4^e Rue, devant les Industries Caron, et du côté est de l'avenue Couture, entre la rue Price et la rue de la Basse-Bretagne.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

15 Accréditation de l'organisme à but non lucratif - Jardin des Petits Pieds de Montmagny

2019-470

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme « Jardin des Petits Pieds » visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au Programme de soutien aux organismes accrédités selon les conditions dudit programme;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De reconnaître l'organisme « Jardin des Petits Pieds » comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

De transmettre copie de la présente résolution à Jardin des Petits Pieds et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

16 Appui à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard - Communication en cas de mesures d'urgence

2019-471

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard afin de requérir d'un moyen de communication en tout temps en cas de sinistre ou de toute situation assimilable à une mesure d'urgence, notamment par téléphone filaire et cellulaire;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer l'appui de la Ville de Montmagny à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard dans ses démarches pour assurer la sécurité de ses citoyens en cas de mesures d'urgence et de sinistres en assurant des moyens de communication par ligne téléphonique filaire ou par réseau cellulaire en tout temps.

De transmettre copie de la présente résolution à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard de même qu'à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

17 Demande de dérogation mineure - 235, avenue Mercier

2019-472

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 235, avenue Mercier visant à diminuer les marges avant de l'avenue Mercier à 4,11 mètres et de la rue Dupuis à 4,98 mètres au lieu de 6 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements, à diminuer la marge latérale à 1,73 mètre au lieu de 2 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage 1100 et ses amendements et à permettre l'implantation d'un abri d'auto dans la cour avant à une distance de 1,48 mètre alors que le Règlement de zonage 1100 et ses amendements interdit l'implantation d'un abri d'auto en cour avant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, que la greffière mentionne n'avoir reçu aucune objection et que toute personne intéressée a été invitée à se faire entendre sur cette dérogation mineure lors de la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 235, avenue Mercier visant à diminuer les marges avant de l'avenue Mercier à 4,11 mètres et de la rue Dupuis à 4,98 mètres au lieu de 6 mètres, à diminuer la marge latérale à 1,73 mètre au lieu de 2 mètres et à permettre l'implantation d'un abri d'auto dans la cour avant à une distance de 1,48 mètre alors que le Règlement de zonage 1100 et ses amendements interdit l'implantation d'un abri d'auto en cour avant.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

18 Demande de dérogation mineure - 5, boulevard Taché Ouest

2019-473

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 5, boulevard Taché Ouest visant à diminuer la distance entre le stationnement et la limite est de la propriété à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre et la distance entre le stationnement et la limite sud de la propriété à 0,3 mètre au lieu de 1 mètre, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, que la greffière mentionne n'avoir reçu aucune objection et que toute personne intéressée a été invitée à se faire entendre sur cette dérogation mineure lors de la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 5, boulevard Taché Ouest visant à diminuer la distance entre le stationnement et la limite est de la propriété à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre et la distance entre le stationnement et la limite sud de la propriété à 0,3 mètre au lieu de 1 mètre, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

19 Demande de dérogation mineure – 6-411, boulevard Taché Ouest

2019-474

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 6-411, boulevard Taché Ouest visant à diminuer la marge de recul avant à 5,40 mètres au lieu de 7,50 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, que la greffière mentionne n'avoir reçu aucune objection et que toute personne intéressée a été invitée à se faire entendre sur cette dérogation mineure lors de la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 6-411, boulevard Taché Ouest visant à diminuer la marge de recul avant à 5,40 mètres au lieu de 7,50 mètres, le tout selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020

2019-475

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2020.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et des matières compostables

2019-476

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère, Mme Sylvie Boulet, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel concerne la collecte et le transport des matières résiduelles non recyclables et des matières compostables.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 22 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 150 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de rénovation du Centre des Migrations

2019-477

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 3 150 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de rénovation du Centre des Migrations.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 23 Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 273 000\$ pour l'aménagement d'une surface de BMX de type pumptrack et l'aménagement de terrains de pickleball et shuffleboard au Parc St-Nicolas

2019-478

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 273 000 \$ pour l'aménagement d'une surface de BMX de type pumptrack et l'aménagement de terrains de pickleball et shuffleboard au Parc Saint-Nicolas.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 24 Appui à la MRC de Montmagny - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (volet 2)

2019-479

CONSIDERANT que les aînés tiennent une place importante dans notre communauté et qu'ils sont au cœur du développement de nos municipalités;

CONSIDERANT que les municipalités participantes à la démarche collective ont procédé en 2018 à la mise à jour de leur politique et de leur plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDERANT que la MRC a procédé en 2018 à la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en faveur des aînés;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny participe à la demande collective de Soutien à la mise en œuvre du plan d'action en faveur des aînés auxquels les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny ainsi qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

- 25 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

- 26 Levée de la séance

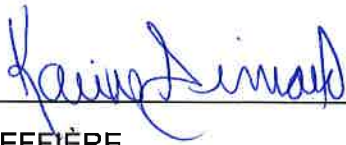
2019-480

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 25 novembre 2019, à 21h.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019.



MAIRE

